



Rapport de la Commission des finances

**concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP)
du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)
pour les mesures anticipées de première priorité concernant les projets de
sécurisation de la Navizence sur le territoire de la Commune d'Anniviers et du
Torrent de Corniolla sur celui de la Commune de Vex
consécutifs aux intempéries de l'été 2018**

Le projet de décision soumis au Parlement par le message du Conseil d'Etat prévoit :

- un crédit d'engagement de Fr. 4.085 mio pour le financement des travaux anticipés de première priorité des projets de sécurisation de la Navizence consécutifs aux intempéries de l'été 2018 sur le territoire de la Commune d'Anniviers ;
- un crédit d'engagement de Fr. 1.275 mio pour le financement des travaux anticipés de première priorité des projets de sécurisation du Torrent de Corniolla consécutifs aux intempéries de l'été 2018 sur le territoire de la Commune de Vex ;
- un crédit supplémentaire de Fr. 5.360 mio pour l'année 2019 au Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP) du DMTE pour la remise en état et la sécurisation immédiate des cours d'eau à la suite des intempéries; le subventionnement à 95%, part fédérale comprise, pour des travaux anticipés de première priorité des projets de sécurisation de la Navizence, sur le territoire de la Commune d'Anniviers et de 85%, part fédérale comprise, pour les travaux anticipés de première priorité des projets de sécurisation du Torrent de Corniolla, sur le territoire de la Commune de Vex.

La Cofi s'est réunie le 22 août 2019 pour l'analyse de ce crédit supplémentaire avec la participation suivante :

Cofi	22.08.2019
M. Stéphane Pont, président	x
M. Francesco Walter, vice-président	x
M. Yvan Rion, rapporteur de la langue française	x
M. Frank Wenger, rapporteur de la langue allemande	x
M. Benoît Bender	x
M. Blaise Carron	excusé
M. Mathieu Clerc	x
M. Bruno Clivaz	x
M. Julien Dubuis	x
Mme Muriel Favre-Torelloz	x
M. Rainer Studer	excusé
Mme Sonia Tauss-Cornut	x
M. Mikaël Vieux	x

Les invités suivants étaient également présents :

- M. Jacques Melly, chef du DMTE
- M. Olivier Guex, chef du SFCEP
- M. Raphaël Mayoraz, géologue cantonal

Le crédit supplémentaire a été justifié par les invités notamment par les précisions et arguments suivants :

a) Généralités

- Les intempéries survenues durant l'hiver et l'été 2018 ont causé de nombreux dégâts sur les cours d'eau valaisans.
- Des travaux de sécurisation et de déblaiement ont été réalisés pour plus de Fr. 18 mios (crédits supplémentaires décidés par le Grand Conseil en novembre 2018).
- Par ces travaux, une sécurisation acceptable sur la plupart des chantiers a pu être atteinte. Cependant, pour la Navizence et le Torrent de Corniolla, des projets d'aménagement et de sécurisation ont dû être lancés.
- L'élaboration et les décisions pour ces deux projets s'étaleront sur plusieurs années.
- Dans l'intervalle, les communes doivent pouvoir entreprendre les travaux de première priorité.

b) Navizence sur le territoire de la Commune d'Anniviers

- Les intempéries de juillet 2018 dans la région de Zinal ont été d'une intensité dépassant l'occurrence centennale et ont créé une crue dévastatrice.
- Sur la Commune d'Anniviers, des travaux de sécurisation immédiate et de déblaiement de Fr. 7 mios ont été effectués en 2018. Un projet d'aménagement devisé à environ Fr. 45 mios est en cours d'étude.
- En avril 2019, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a donné une autorisation de mise en chantier anticipée des travaux annoncés à ce jour.

c) Torrent de Corniolla sur le territoire de la Commune de Vex

- Pour le Torrent de Corniolla, des travaux de sécurisation immédiate et de déblaiement de Fr. 1 mio ont été effectués en 2018. Un projet d'aménagement devisé à environ Fr. 5 mios est en cours d'étude.
- Dans l'intervalle, des travaux de première priorité doivent être exécutés. Ils ont été annoncés à l'OFEV et pourront être intégrés dans le cadre de la convention programme « Ouvrages de protection contre les crues 2016-2019 ».

d) Décision du Conseil d'Etat

- Selon l'article 33 de l'ordonnance sur l'aménagement des cours d'eau (OCACE), le taux de subventionnement est de 85% des coûts reconnus après déduction des contributions de tiers (65% pour des projets de priorité inférieure). La subvention cantonale comprend la contribution reçue de la Confédération.
- Selon ce même article, le canton peut octroyer une aide financière complémentaire extraordinaire de 10% pour des travaux que les communes ne pourraient pas exécuter sans compromettre leur situation financière.
- Au vu de la requête de la Commune d'Anniviers et des lourds investissements communaux nécessaires suite à la crue dévastatrice du 2 juillet 2018 sur la Navizence, une aide financière complémentaire extraordinaire de 10% est proposée.

Le subventionnement ressort du tableau suivant :

Subventionnement	Navizence en Anniviers		Torrent de Corniolla	
Coûts des travaux (estimation)	4'300'000.00	100.00%	1'500'000.00	100.00%
Subvention totale (canton et Confédération)	4'085'000.00	95.00%	1'275'000.00	85.00%
Part cantonale	2'580'000.00	63.16%	750'000.00	58.82%
Part Confédération	1'505'000.00	36.84%	525'000.00	41.18%
Solde à la charge des communes	215'000.00	5.00%	225'000.00	15.00%

Suite aux interrogations complémentaires des membres de la Cofi, les réponses suivantes ont été apportées :

- Les travaux qui seront effectués dans le cadre de ce crédit supplémentaire seront intégrés dans les projets définitifs qui sont actuellement à l'étude. Il s'agit de travaux urgents de sécurisation et d'anticipation. Il ne s'agit pas d'investissements transitoires qui seront démolis dans le cadre du projet définitif. L'OFEV surveille également ces investissements.
- Le taux de subventionnement de la Confédération (35% à 55%) n'a pas encore été arrêté définitivement. Il est influencé par divers critères (ex. conception globale, critères écologiques, collaboration, etc.).
- L'élaboration des deux projets (Navizence estimation Fr. 45 mios, Torrent de Corniolla estimation Fr. 5 mios) prend son temps et ainsi ils ne sont pas encore intégrés au budget 2020.
- L'entretien des cours d'eau se fait correctement. Les dégâts subis ne sont pas dus à un manque d'entretien des cours d'eau. Il s'agissait de précipitations extraordinaires. Le Val d'Anniviers a été touché sur une longueur de 25 km. On ne connaît guère des événements similaires.
- Les cartes de danger sont régulièrement révisées et il est tenu compte des expériences vécues. Elles sont de la responsabilité des communes et subventionnées à 90%. Pour leur élaboration, il est tenu compte des événements qui peuvent arriver tous les 100 ans (occurrence centennale). Divers scénarios sont analysés pour chaque catégorie de danger. L'entretien des cours d'eau tient compte des cartes de danger dans l'élaboration des projets.
- Il y a toujours un risque résiduel. A l'avenir, les mesures de surveillance et de prévention devront être améliorées (concept d'alarme).
- Les mesures pour influencer le changement climatique ne sont pas de notre niveau de décision. Nous devons travailler sur des projets concrets et en tenir compte au budget.

Entrée en matière

A l'unanimité, les membres présents de la Cofi décident d'entrer en matière concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 5.36 mios pour l'année 2019 au Service des forêts, des cours d'eau et du paysage du DMTE pour le financement de la remise en état et la sécurisation immédiate des cours d'eau et pour les travaux anticipés de première priorité des projets de sécurisation de la Navizence et du Torrent de Corniolla.

Analyse du crédit supplémentaire par la Cofi

Suite aux informations données par le chef du DMTE et des représentants du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, la Cofi a analysé cette demande de crédit supplémentaire sur la base des trois critères utilisés habituellement pour apprécier de telles demandes, à savoir

- ***l'imprévisibilité, la nécessité et l'urgence de la dépense.***

Pour la Cofi, ces trois critères sont remplis.

Lecture article par article

Aucune modification du texte soumis n'est proposée par la Cofi.

Décision

Sur la base de cette analyse, avec 10 oui et une abstention, les membres présents de la Cofi décident d'accepter le crédit supplémentaire de Fr. 5.36 mio pour l'année 2019 au Service des forêts, des cours d'eau et du paysage pour les mesures anticipées de première priorité concernant les projets de sécurisation de la Navizence sur le territoire de la Commune d'Anniviers et du Torrent de Corniolla sur celui de la Commune de Vex consécutifs aux intempéries de l'été 2018.

Sion, le 22 août 2019

COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL :

Le président	Le vice-président	Le rapporteur de langue française	Le rapporteur de langue allemande
Stéphane Pont	Francesco Walter	Yvan Rion	Frank Wenger